

**OBJET    AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX**

---

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation, aux élus suivants :

- Monsieur Gilbert ANNETTE (Maire) à l'occasion d'une mission à Paris du 14 au 16 avril 2015 à Matignon (réunion avec le Premier Ministre) ;
- Monsieur René Louis PESTEL (Adjoint délégué à la Culture) à l'occasion d'une mission à Besançon du 26 au 03 mai 2015 (Congrès ANVPH) ;
- Monsieur Thierry MELADE (Conseiller Municipal) à l'occasion d'une mission à Nîmes du 02 au 06 juin 2015 (Assises du Centre-Ville).

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150627-15371-1-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
01/07/2015

  
Gilbert ANNETTE

**OBJET    AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-71 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Monsieur Gilbert ANNETTE (Maire) à l'occasion d'une mission à Paris du 14 au 16 avril 2015 à Matignon (réunion avec le Premier Ministre) ;
- Monsieur René Louis PESTEL (Adjoint délégué à la Culture) à l'occasion d'une mission à Besançon du 26 au 03 mai 2015 à Besançon (Congrès ANVPH).
- Monsieur Thierry MELADE (Conseiller Municipal) à l'occasion d'une mission à Nîmes du 02 au 06 juin 2015 (Assises du Centre-Ville).

**ARTICLE 2**

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

**ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.